

## Liste de vérification pour établir un plan de biosécurité efficace en aviculture

La mise en application de n'importe quelle mesure contribuera à réduire les risques d'introduction de maladies. Chaque mesure additionnelle contribuera à réduire davantage les risques liés à la biosécurité.

- Restreindre l'admission au personnel essentiel et noter les entrées.
- Fournir bottes et couvre-tout aux visiteurs et au personnel dans chaque bâtiment.
- Le personnel doit enfiler les bottes et couvre-tout réservés/jetables à l'entrée de chaque bâtiment différent. Un pédiluve propre pourrait suffire dans chaque bâtiment si la solution est renouvelée régulièrement.
- Si possible, installer des douches pour les visiteurs.
- Enlever les animaux morts à tous les jours. Les entreposer ou les éliminer selon les méthodes approuvées.
- S'assurer que le personnel et les visiteurs connaissent les dangers que représentent l'élevage et la visite d'autres espèces aviaires par eux-mêmes.
- Réduire au minimum l'entrée d'équipements et de fournitures, et prendre les mesures nécessaires comme la désinfection et le retrait des boîtes d'envoi.
- Maintenir un très bon programme de lutte contre les vecteurs de maladies que sont les insectes, les mammifères et les oiseaux. Entretenir les postes d'appâts, enlever les aliments renversés et prévenir l'entrée d'animaux sauvages (rats, oiseaux, insectes) ou de compagnie (chiens, chats). Poser des moustiquaires sur les fenêtres, les entrées d'air, les portes et les sorties de silos à aliments, etc.
- Ne laisser aucun débris autour des bâtiments et garder la végétation au minimum, afin de limiter la nourriture et les refuges pour les vecteurs.
- Garder les sources d'aliments, d'eau et de litière exemptes d'agents infectieux.
- Réviser régulièrement avec le vétérinaire le plan de biosécurité et le programme de santé du troupeau, y compris les normes de vaccination.

*Vous pouvez télécharger les panneaux de biosécurité « Stop ». Imprimez-les et placez-les à chaque point d'accès.  
Pour de plus amples renseignements, visitez le site web sur les élevages du MAAARO à  
<http://www.omafra.gov.on.ca/french/livestock>  
ou appelez notre Centre d'information agricole au 1 877 424-1300.*